

existe en Asie orientale une région qui se meurt... En somme, donc, la presse anglaise, dans son ensemble, continue de vouloir qu'on croie à la guerre et à l'ingénierie à entasser toutes les nouvelles qui peuvent donner cette impression.

LE TRAIN RENARD

Le train automobile à propulsion continue du colonel Charles Renard a fait, jeudi, une sortie fort intéressante. L'essai a parfaitement réussi. Le train Renard est parti à midi de Billancourt-Sèvres. Il était composé de trois voitures, genre tramway léger, et du locomoteur, en l'espèce, un élégant automobile que dirigeait M. Surouf, ayant à ses côtés M. Georges Gaches, ingénieur. Dans les voitures du train avaient pris place le colonel et le commandant Renard, M. et Mme Savignac, le personnel des ateliers et quelques membres de la presse.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

M. Félix Chatelety adresse aux délégués sénatoriaux la lettre suivante: Messieurs les Délégués, Vous êtes convoqués à élire le 10 janvier un nouveau sénateur. Le parti républicain progressiste, auquel j'appartiens, a jugé que l'abstention serait une faute. Devant les périls de l'heure présente et contre la politique du « bloc », il a voulu sonner le ralliement de tous les Républicains et m'a offert la candidature. La discipline me commandait de me rendre à l'insistance de mes amis. En me présentant à vos suffrages, j'obéis au sentiment du devoir.

La politique que je représente n'a pas besoin d'épithète: c'est la politique républicaine telle que l'ont comprise ceux qui ont fondé et consolidé la République. Cette politique est tolérante. Elle n'exclue personne de la grande famille républicaine: tous les Républicains y sont admis, quelle que soit leur nuance, car tous ont droit de participer à la direction des affaires, pourvu qu'ils soient animés d'intentions généreuses envers la démocratie.

La politique aujourd'hui en honneur est une politique de désorganisation et de discorde, puis-que c'est une politique d'exclusivisme et de haine. Elle nous achemine lentement mais sûrement aux pires embarras financiers. Je ne cesserai de la combattre.

Je pense que la République doit être accueillante, ouverte à tous, respectueuse des droits de la conscience, affectueuse pour tous les Français. Elle ne doit appartenir à aucun parti. J'entends qu'elle reste un gouvernement réparateur et national, tel que l'ont conçu les Thiers, les Gambetta, les Jules Simon, les Spuller, et tant d'autres Républicains de la première heure.

Je ne conçois pas que la liberté d'enseignement puisse être ni supprimée, ni entravée. La liberté doit être égale pour tous. Elle constitue l'essence du gouvernement républicain.

Les questions économiques réclament toute la sollicitude de nos représentants. Les lois concernant l'agriculture, l'industrie et le travail, sont celles auxquelles je porterais de préférence le plus vigilant intérêt.

Je n'ai jamais cessé d'être partisan du régime protectionniste, sans lequel ni l'agriculture, ni la plupart de nos industries ne sauraient vivre. Je suis acquis d'avance à toutes les mesures qui peuvent favoriser la culture dans la région du Nord. Je voterai de même toutes celles qui auront pour but de développer la consommation de l'alcool dénaturé et de multiplier les emplois du sucre.

Messieurs les Délégués, Je n'ai pas besoin de souligner l'importance du verdict que vous êtes appelés à rendre. L'heure est grave. Dans le parti républicain, deux courants se dessinent nettement, l'un voulant orienter la République vers une organisation oppressive, l'autre continuant à la maintenir dans les eaux de la liberté individuelle, de la tolérance et de la fraternité. Je ne suis pas avec les Jacobins, que je considère comme les précurseurs inconséquents du rétablissement du pouvoir personnel.

Je reste fidèle à la pensée qui, depuis de longues années, a dominé le parti républicain: faire une France unie, puissante et libre; développer le sentiment et le goût de la liberté; maintenir par-dessus tout l'idée nationale. C'est idéal qui fut celui de ma jeunesse, est aussi celui de mon âge mûr. Je l'ai trouvé dans les « Cahiers » du régime qui, au lendemain des désastres de 1870, s'est donné pour tâche de refaire la France. Je lui resterai constamment attaché et je connais assez la largeur de votre libéralisme et la sagacité de votre patriotisme pour être assuré que le 10 janvier, vous tiendrez à affirmer pour lui votre inébranlable fidélité.

Croyez, Messieurs les Délégués, à tout mon dévouement.

FÉLIX CHATELETY, Conseiller général, Premier Adjoint au Maire de Roubaix.

LES ARTS - LE THÉÂTRE - LA MUSIQUE

Actuellement les peintres, sculpteurs et graveurs, moins favorisés que les littérateurs et les musiciens, ne conservent aucun droit au point de vue pécuniaire, sur leurs œuvres, quelque plus-value qu'elles prennent après qu'elles sont sorties de leurs mains. Si bien qu'on a pu voir, les œuvres, les sculptures, les gravures demeurer dans le déshonneur de leur absolu état que les toiles, les sculptures, les estampes de leurs maris ou de leurs pères disparus, étaient couvertes d'or par les amateurs dans les ventes.

M. Prud'homme, commissaire de police du quatrième arrondissement, a reçu la plainte des intéressés.

avait été envisagé, pour leur part, la question. Il avait été convenu que les deux intéressés qui se trouvaient en possession de la maison à ce moment, se seraient partagé le bien par la voie judiciaire.

FAITS DIVERS

ARRÊSTATION D'UN GARÇON DE BOUTIQUE. — On télégraphie d'Orléans, 25 décembre: « Le service de la Sûreté a arrêté hier un garçon de boutique nommé Désiré Amand qui, le 15 mai dernier, disparut subitement avec une sacoche contenant 25.000 francs. Tout d'abord la Société générale, au service de laquelle Amand était depuis plusieurs années, crut que son employé était tombé dans un quelconque ancien gendarme retiré, titulaire de la médaille militaire, il avait d'ailleurs des antécédents, et aucun de ceux qui le connaissaient ne songea à le soupçonner.

Mais l'enquête ouverte par la police secrète révéla que dans l'après-midi du 15 mai, Amand était entré dans une cordonnerie du boulevard Magenta, y avait acheté une paire de chaussures et était parti, laissant au gérant du magasin ses vieux souliers et sa sacoche contenant deux billets imprimés et quelques papiers. Alors on ne douta plus de sa culpabilité et une plainte ayant été déposée au parquet, un mandat fut décerné contre lui. La photographie du garçon de recettes fut envoyée à tous les commissaires de police de province, et c'est grâce à cette précaution qui manda à lui être reconnu.

Au moment de son arrestation, il a été trouvé porteur d'une somme de 5.371 fr. et a avoué avoir dépensé le reste.

LES VOLS DE L'ARSENAL DE TOULON. — Toulon, 25 décembre. — On vient d'annoncer la découverte de nouveaux vols dans l'arsenal militaire de Toulon. La police de la sûreté, mise au courant de ce fait, a procédé hier à l'arrestation de l'ouvrier du port Colo, appartenant à l'atelier des machines, et du voyageur de commerce Schmidt.

Ces deux individus sont accusés d'avoir commis diverses soustractions de lingots de cuivre et de bronze, retrouvés en partie à leur domicile, au cours d'une perquisition qui vient d'être faite.

Les deux accusés ont été incarcérés à la prison maritime.

LE CRIME D'UN ALCOOLIQUE. — Un ouvrier charbon de Pont-Béan (Ille-et-Vilaine) nommé Rouffon, ivroque invétéré, a dans un moment de délire alcoolique tué sa femme d'un coup de rasoir. Le crime subit subi aux besoins des quatre enfants du ménage Rouffon. Le mari travaillait rarement et, quand il travaillait, il pensait son salaire, dans les cabarets. L'inhérence de la femme, le deuxième des deux enfants et le dernier des trois.

LA MÈRE DÉTENDUE. — On mande de Santiago (Espagne) à l'agence Paris-Southern: « A Valga, vient de mourir Carmen Otero Iglesias, mère de la célèbre Caroline Otero. Elle était âgée de cinquante-neuf ans.

LA MÈRE RECEVANT 300 francs par mois de sa fille Caroline, et occupait d'opérations de prêts. Elle était allée deux fois à Paris, mais n'avait pu s'habituer à la vie luxueuse.

LAIT STÉRILISÉ « Belle Étoile ». — Seul dépôt à Roubaix, 13, rue du Bois. On porte à domicile. Téléphone 601.

CONGOLINE purifiant instantanément des cravattes, gilets et vestons de la peau.

Chronique locale

ROUBAIX

LA MANIFESTATION SOCIALISTE ET LIBRE-PENSÉE qui organise, chaque année, pour le jour de Noël, la Société Ni Dieu ni maître, est de moins en moins suivie. Le cortège qui s'est déroulé, hier, à travers les rues, drapeaux rouges au vent, comptait un très petit nombre de « purs ». Quant à la conférence qui a suivi, elle n'a réuni que deux ou trois cents auditeurs et l'un des orateurs a regretté bien amèrement l'indifférence des masses.

Les sociétés musicales de la Paix, la fanfare de trompettes la Renaissance, la fanfare la Paix et la société Ni Dieu ni maître, se sont rendus à la gare à la rencontre des orateurs. Elles y sont arrivées à midi moins le quart, avec un peu de retard, car ces derniers, descendus du train de 11 heures 10, étaient allés se rafraîchir dans un café voisin. Il y avait M. Delory, maire de Lille, son adjoint Ghesquière et M. Devernay, conseiller général de Lille. Quant à M. Allard, le farouche anticlérical, député du Var, qui annonçait les affaires de son pays à notre bruyard.

Le cortège s'est rendu à la Paix, sans incident, au son de refrains révolutionnaires. Vers 10 heures, il a commencé. Elle est présidée par M. Ivo Van Waelebeke, conseiller municipal, assisté de MM. Swayen et Desmontiers. M. Ghesquière parle le premier de la politique ministérielle qui, dit-il, « roule » les ouvriers croyant les contenter en avant de tous à temps quelques injures. Il se plaint que les Frères des Ecoles chrétiennes ne soient pas encore expulsés. Ce qui lui veut, ce n'est pas seulement la dénonciation du Concordat, c'est la confiscation des biens des religieux. Au lieu de s'attacher à cette besogne, le gouvernement, dit-il, préfère tourner les fuis de nos soldats contre les poitrines ouvrières. En somme, toute sa harangue est dirigée contre M. Combes, qu'il ne trouve pas assez pur.

C'est seulement à ce moment que le président de cette séance a excusé M. Allard d'avoir fait faux bond. M. Devernay a bien voulu le remplacer au pied levé, pour venir faire le procès des religions, au pluriel de la religion catholique, car il ne s'agit jamais que d'elle. Il a essayé de s'acquiescer de sa tâche à l'aide de plaisanteries de mauvais goût et de sarcasmes à défaut de solides arguments.

Passant à la politique le bouillant conseiller général s'en prend à tout ce qui n'est pas le P. O. F. et confond dans le même anathème MM. Eugène Motte et Chatelety, ainsi que MM. Javiris et Henri Carrette, qui dit-il, n'ont pas eu le courage de venir avec nous, parce qu'ils voulaient obtenir des faveurs.

M. Delory, à son tour, tâche, combien lourdement! de ridiculiser le catholicisme. Il se plaint que l'assistance ne soit pas plus nombreuse pour entendre son... préche.

La séance n'a pris fin qu'à 2 heures 10.

UN NOUVEAU PRETRE. M. l'abbé Mailly, de Walincourt, neveu de M. Gallet, directeur de l'école libre Saint-Louis, rue Descartes, a célébré, hier, la grande messe de dix heures, en l'église Saint-Sépulchre. Il était assisté de MM. Hus et Devardier, vicaires de la paroisse.

ARRESTATION D'UN INSOUMIS. — Dans la soirée de jeudi, vers sept heures, les agents de sûreté Triaud et Gaillet, ont arrêté, rue Neuve, un journalier, Louis Buisine, âgé de 31 ans, demeurant rue Saint-Laurent, 17.

Cet homme, qui était recherché par le bureau de recrutement, pour ne s'être pas rendu à une période d'instruction, sera poursuivi comme inoumis et passible de l'article 75 de la loi du 15 juillet 1889. Il a été remis entre les mains de la gendarmerie.

LES VOLS. — Les malfaiteurs mettent à profit toutes les occasions. Vendredi matin, entre 4 et 5 heures, sachant que Mme Marie Castelain, épicière, rue Saint-Laurent, 6, se trouvait à la messe du minuit, avec sa bonne, ils pénétrèrent chez elle en passant par le toit. Dans la chambre de la servante, ils s'emparèrent d'une somme de vingt francs placés dans une malle, puis ils se rendirent dans le magasin et y dérobèrent deux francs en monnaie dans le tiroir du comptoir.

M. Prud'homme, commissaire de police du quatrième arrondissement, a reçu la plainte des intéressés.

ENTREPRISE DU SAMEDI 26 DÉCEMBRE. — M. Léon Motte-Duhamel, 10 heures un quart, église Saint-Martin, M. Jean-Baptiste Nys, 3 heures, église de la Trinité.

CANTY PERRIN, 21 bis, Grande-Esca, du 26 décembre au 2 janvier 1934, il sera offert à tout acheteur de GALT PERRIN, un sachet soie parfumée, 469064

Une maison cambriolée boulevard de la Chapelle. — La série des vols continuent. Vendredi matin, vingt minutes avant six heures, deux hommes, l'un âgé de 35 ans, journaliste, demeurant 129, boulevard de la Chapelle, quitta sa maison pour se rendre, en compagnie de sa femme, à la première messe. Lorsqu'ils rentrèrent, vers six heures et demie, M. le mari trouva la porte ouverte; serrure et montant étaient arrachés. Ayant appelé un voisin, il courut à la cuisine pour prendre un couteau avec la table afin de se défendre en cas d'agression de la part des voleurs, mais ceux-ci étaient déjà partis avec leur butin. Toutes les chambres étaient bouleversées, les meubles ouverts, les linges et les ustensiles par terre. On trouva deux billets de banque de 100 francs, un de 50 francs, 100 fr. en pièces de 20 fr., six pièces de 5 francs, 2 fr. 50 de monnaie, un bracelet en or et un revolver chargé. Les escarces avaient été faites dans les « coquilles » de Noël. M. Boussemart n'a eu d'autre ressource que de prévenir la police.

L'ARBRE DE NOËL. — Comme chaque année, les fêtes de Noël ont été célébrées, au Palais de la paroisse Saint-Pierre, ont réuni hier, vendredi, les familles assistées et leur ont offert, avec de lutes utiles, une intéressante soirée. Un groupe de musiciens et d'acteurs grammaire. Avant de procéder à la distribution des prix de catéchisme, des prix de propreté et des richesses de l'arbre de Noël, M. Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement, président de l'une des conférences charitables, et après M. le curé ont prononcé des allocutions de circonstance qui ont été fort goûtées des personnes présentes, vivement touchées des marques de bienveillance qui leur étaient données.

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE à en lieu vendredi après-midi en l'honneur de M. Jules Platet, élu conseiller municipal. La manifestation a été organisée par la compagnie tout entière et allée à féliciter pour la distinction à laquelle il vient d'être élevé. M. Platet a reçu, il y a quelques jours, une médaille d'honneur du département de l'Orne, en récompense de 30 années de dévouement. Les nouvelles données de M. Platet, capitaine-commandant de la compagnie.

L'ARBRE DE NOËL A L'ÉCOLE MATHÉRIEUX. — Une agréable soirée a été offerte vendredi, aux élèves de la municipalité, aux élèves de l'école maternelle de la paroisse. L'arbre de Noël, qui avait été fait des merveilles de la part du Conseil municipal et les dons de quelques personnes, ont été apportés pour ses petits écoliers. La joie des bambins était grande. Des chamoisettes et quelques morceaux de musique de la Jeune France ont précédé la distribution des lots.

MORT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. — Nous apprenons la mort de M. Amédée Delbecq, conseiller municipal, décédé jeudi soir, à l'âge de 39 ans. Le défunt avait été élu en 1929 avec la fraction socialiste en minorité au Conseil, mais il ne tarda pas à se réconcilier avec les républicains libéraux. Depuis quelques années, il s'est consacré à l'enseignement. Il était plus assidu aux réunions du Conseil municipal. Ses jours derniers tant qu'il se trouvait à Lille, il fit appeler un prêtre qui lui donna les sacrements de la religion. Les funérailles de M. Delbecq ont lieu lundi matin, à dix heures en l'église d'Annapes. Le Conseil municipal y assistera en corps.

WILLEMS. — La fête de Noël organisée dans la salle des fêtes de la Maison communale par l'association de nos anciens élèves a été très appréciée. La fanfare municipale a donné comme d'habitude, le Châlet, les chœurs des garçons, l'Union et l'Orphéon, ont été applaudis. Les élèves de la Vendange. La partie comique avait été confiée à MM. Merin, Viart et Mullier, qui s'en sont tirés avec honneur. Tous les autres intermédiaires ont droit également à nos félicitations. Le concert, il a été précédé à une importante distribution de jouets et de vêtements.

TEMPELUE. — Les cinquante leçons sur l'alimentation des animaux domestiques, sera donnée, mardi prochain, 29 décembre, à six heures du soir, dans la salle de la Mairie, par M. U. Grunier, agronome de l'Etat, à Leuze. Les cultivateurs sont instamment priés d'assister à cette intéressante conférence.

COURTS D'AGRONOMIE. — La cinquième leçon sur l'alimentation des animaux domestiques, sera donnée, mardi prochain, 29 décembre, à six heures du soir, dans la salle de la Mairie, par M. U. Grunier, agronome de l'Etat, à Leuze. Les cultivateurs sont instamment priés d'assister à cette intéressante conférence.

CARTES DE VISITES. — La plupart de nos lecteurs ont profité du tarif réduit que le Journal de Roubaix établit chaque année à titre de primes.

Les cartes de nos lecteurs qui toutes les commandes qui seront remises dans nos vendeurs, Roubaix et à Tourcoing, ou à nos vendeurs, avant samedi soir, pour la gravure et avant mardi soir pour la typographie, seront livrées pour le 1er janvier. Voir le tarif à la 4e page.

WATTELOS

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE LA PATRIOTE. — M. le président de la Société de gymnastique La Patriote a reçu la lettre suivante: « Lille, le 17 décembre 1933.

Monsieur le Président de la Société de gymnastique La Patriote, Watteles, « Monsieur le Président, « A l'occasion de son banquet annuel, la Société de gymnastique La Patriote, de Watteles, a transmis une adresse à M. le Président de la République.

Je vous prie de vouloir bien exprimer aux membres de l'association, les remerciements de M. le Président de la République pour leurs sentiments de sympathie.

En attendant que M. Herbaux ait dit que la moitié des petits enfants, à Tourcoing, étaient privés de cadeaux de Noël, parce que la Ville réservait toutes ses faveurs à une certaine catégorie. A U. S. E. P., on ne cherche pas à savoir quelles écoles fréquentent les enfants, il suffit qu'une famille soit indigente pour qu'elle ait droit à la distribution. A la Ville au contraire, c'est tout pour les uns et rien pour les autres.

L'année dernière — poursuit M. Herbaux, — nous avons inscrit 700 familles; le nombre s'est doublé, cette année, et en comprend 1.400, représentant 4.500 enfants. C'est grâce à la générosité des donateurs, que U. S. E. P. a pu faire face à une aussi large distribution.

M. Charles Herbaux adresse ses vifs remerciements à tous ceux qui ont si libéralement contribué à faire l'arbre de Noël de U. S. E. P. et aux membres du Comité organisateur, MM. René Vrammen, Paul Castelain, Arthur Duvilleur, René Demersman et Jean Voreux.

En terminant, M. Charles Herbaux offre ses souhaits de fête de Noël et ses vœux pour 1934 à toutes les personnes présentes.

La distribution des cadeaux de Noël a immédiatement commencé; ces cadeaux consistaient en une coquette robe de chambre, robes, pantalons, vestons, cabans, jupons, galoches, etc. et a été continuée pendant une partie notable de la journée.

Des distributions du même genre ont été faites dans les sections de la Croix-Rouge, et dans la direction de M. René Demersman, et du Blanc-Seau, sous la direction de M. Louis Buisine.

Dans cette dernière section, 120 familles représentant environ 600 enfants avaient été inscrites. Ce nombre n'est pas compris dans celui de 1.400 familles cité par M. Ch. Herbaux.

LE NOËL DES ÉCOLIERS. — La dernière séance offerte aux enfants des écoles communales, a eu lieu, dimanche matin, à neuf heures. Le programme était essentiellement le même que pour la séance de la veille. Toutefois c'est le Fanfare « Les Intimes » qui a joué l'ouverture. M. Segard a interprété avec entrain quelques scènes comiques. A signaler le « Ballet des Tziganes ».

La troisième séance a eu lieu à trois heures de l'après-midi. Comme les deux précédentes, elle a eu beaucoup de succès. Les « Signeres mandolines » ont eu fait l'ouverture: tous les numéros du programme ont été applaudis. A ces séances assistaient M. Dron, maire, les membres de l'Administration et de l'Association municipale. M. Boncompagni, inspecteur primaire, les membres du corps enseignant, etc.

LES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE INDUSTRIELLE. — On tenu, vendredi, une réunion, sous la présidence de M. Clément Christory. M. Roeting, secrétaire, donna lecture d'un rapport moral et financier d'où il résulte que l'Association des anciens élèves compte actuellement 213 membres dont 31 membres perpétuels, et que l'avoir de la société ce jour est de 1.472 fr. 65, dont: 1.126 fr. 45 de capital réservé et 346 fr. 60 de capital roulant. M. le président fait ensuite procéder à l'élection de cinq membres du Comité, en remplacement de cinq membres sortant: «exercice et qui, aux termes des statuts, ne sont pas rééligibles. MM. Lezav, Mounier, Labriffe, Vanhecke, et Baert sont élus à l'unanimité.

M. le Président adresse ses remerciements aux membres sortants pour les services qu'ils ont rendus, et ses compliments à leurs successeurs.

Enfin, il invite les sociétaires à voter des remerciements à M. Jourdain, président de la Commission administrative, de l'École, et président d'honneur de l'Association, pour la bienveillance qu'il n'a cessé de lui témoigner, ainsi qu'à M. le Directeur de l'École pour les services constants et amicaux qu'il a rendus à l'Association.

LES CAMBRIOLÉURS. — Vendredi matin, entre cinq heures et cinq heures et demie, des malfaiteurs ont pénétré, en fracturant la porte d'entrée, chez M. Charles Capelle, magasinier et suisse de l'église Saint-Eloi, demeurant rue de l'Eglise, 27, au Blanc-Seau. Les cambriolés ont profité de l'absence de M. Capelle. Après avoir visité rapidement la maison, ils se sont retirés en emportant deux portefeuilles contenant l'un quatre pièces de cinq francs, l'autre une pièce de dix francs, et une montre en acier avec sa chaîne. M. Capelle a constaté le vol en rentrant chez lui. Il s'est empressé d'aller au Centre le fait à M. Proix, commissaire du premier arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Un autre vol a été commis chez M. Camille Watteau, terrassier, rue du Chêne-Houpline, 125. Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans le jardin et, après avoir fracturé le cadenas fermant la porte d'un hangar, ils ont enlevé 80 kilos de pommes de terre et 100 kilos de charbon. Plainte a été déposée par M. Watteau. Une enquête est ouverte.

UN ACCIDENT DE VOITURE qui aurait pu avoir des suites très graves, et qui est dû à l'imprudence de la jeune victime, est survenu, rue de Paris, vendredi après-midi, vers deux heures. Un enfant de 6 ans et demi, le jeune Fernand Delahaye, dont les parents demeurent rue Hoche, 35, se trouvait assis sur l'essieu d'une voiture, en marche, lorsqu'il fut pris entre l'essieu et une des roues et projeté à terre. Relevé par un passant et transporté dans une maison voisine, l'enfant a reçu les soins de M. le docteur Cuisselet. Celui-ci a constaté une fracture de la jambe droite; il a fait transporter le jeune blessé à l'hôpital par la voiture d'ambulance.

VOL SUR UNE VOITURE. — Jeudi soir, un vol a été commis sur une voiture de la coopérative «L'Espérance», au stationnement rue de la Laiterie. M. Emile Simons, domestique au service de cette coopérative, avait un instant abandonné sa voiture à l'angle de la rue Desaze, afin de reprendre un fil vide chez un client. A son retour, il constata que pendant sa courte absence, on lui avait dérobé un panier contenant dix litres de malaga, représentant une valeur de 15 fr. 50. Personne n'a vu commettre le vol, et on ne possède aucun indice. M. Simons a déposé une plainte entre les mains de M. Delatre, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de vendredi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes: Huîtres, 6.100; pommes de terre, 1.200 kg; échalotes, 40 kg; foin, 80 kg; beurre, 40 kg; oranges, 100 kg; chicons, 40 kg; pain d'épices, 200 kg.

12 portraits soignés 5 francs avec prime. 6 pour 3 francs, 81, rue Desarmes, Tourcoing

CONDAMNATION D'UN JEUNE VOLEUR. — Un magasinier, M. Simon Renard, demeurant sentier des Morts, a été victime, au cours de la semaine dernière, d'un vol. Un jeune homme de 19 ans, Gustave Ovaer, employé de la maison, a été arrêté par le commissaire de police, et introduit au tribunal correctionnel de Lille. Il sera en outre, expulsé du territoire français.

LA MARAÛDE. — Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans le poulaiër de M. Desiré Vanderasthaye, cantonnier, demeurant au Blanc-Seau, rue de Lille, deux coins à côté, valant 130 francs. L'autre 15 francs et cinq poises d'une valeur de 4 francs chacune ont été enlevés. Chez M. François Simpelaere, chauffeur de machine à battre le blé, un lapin d'une valeur de 2 fr. 60 a été également enlevé. M. Josselin, commissaire de police, qui a ouvert une enquête, a pu suivre les traces des voleurs jusqu'au hameau de la Vincourt, à Linselles, ce qui laisse supposer qu'ils se sont dirigés vers cette dernière localité.

MARCO-EN-BARCEL. — Des malfaiteurs se sont introduits chez M. Joseph Aerdys, rue de Montgoyrie, au Pont-de-Marcq, et, après avoir fouillé tous les meubles, se sont retirés en emportant des paquets de linge et un petit coffret contenant des bijoux. Le vol est estimé à 1.200 francs environ. La cassette a été retrouvée brisée à proximité de chez M. Aerdys.

REMISE DE DÉCORATIONS. — Le jour de la Noël, à l'issue de la grand-messe, l'Administration municipale a, en présence des sociétés de la ville et de différents délégués, remis à MM. Libereux et Flament, sergent-fourrier et caporal de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, la médaille et le diplôme d'honneur qui leur ont été accordés par le ministre de l'Intérieur.

PREMIERS AUX OUVRIERS DE L'INDUSTRIE. — C'est vendredi, à l'occasion des fêtes de Noël, que la prime française La Harye, a été distribuée à ses ouvriers des primes variant entre 25 et cent francs et des bons de charbon domestique.

LILLE

LES ABONNÉS DE TRAMWAYS. — La Compagnie des tramways vient de prendre la décision que réclamaient depuis si longtemps ses abonnés, dont le nombre a considérablement augmenté depuis la mise en vigueur d'un nouveau tarif. Les abonnés de 2e classe pourront désormais voyager sur la plate-forme de 1re classe dans le cas où les secondes seraient au complet, sans payer de supplément; ils devront, bien entendu, reprendre leurs places en seconde au fur et à mesure que des vides s'y produiront.

LE GÉNÉRAL JEANNEROD. — M. le général Jeannerod, commandant le 1er corps d'armée, à Lille, sera atteint par la limite d'âge et quittera le commandement de ce corps le 27 mai prochain.

LE COURS DE DÉUTATION DE MM. les officiers de réserve est suspendu, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, du 25 décembre 1933 au 11 janvier 1934.

ETRENDES 1934. — Au Charlot d'Or, A. Degroux, 50, Grande-Place, Lille. Liquidation sérieuse. Cession de commerce. Grand stock de diamants avec 20 0/0 de rabais. Choix complet de bijouterie, d'orfèvrerie dans des conditions extra avantageuses. 13123

COMMUNICATIONS

Tourcoing. — La fête de « La Mutuelle ». — La Commission rappelle que les invitations sont personnelles et ne peuvent être cédées à d'autres. Aucun étranger à la société ne sera admis en dehors des dames et des enfants au-dessous de 18 ans, appartenant aux familles des sociétaires et balayant sous le même toit.

Croix. — Choeur « Les Orphéonistes ». — Ce soir, samedi, à neuf heures, répétition au siège de la société, chez M. H. Dhail, place St-Pierre. Présence indispensable.

Roubaix. — Cœlia Roubaixienne. — Aujourd'hui samedi, à neuf heures, répétition générale. Élection de quinze nouveaux chanteurs. Après la répétition, banquet de la cagnette.

Club Moderne. — Aujourd'hui samedi, à huit heures et demie, répétition générale.

Le Noël de Noël qui est certainement le plus touchant de toutes celles de la liturgie catholique, est toujours célébrée à Roubaix avec un grand succès. Les fidèles se rendent surtout aux messes dites de minuit, chantées à cinq heures et demie. Dans toutes les églises, les communications ont été nombreuses.

LES MESSES DE NOËL A ROUBAIX

Le Noël de Noël qui est certainement le plus touchant de toutes celles de la liturgie catholique, est toujours célébrée à Roubaix avec un grand succès. Les fidèles se rendent surtout aux messes dites de minuit, chantées à cinq heures et demie. Dans toutes les églises, les communications ont été nombreuses.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint-Martin, accompagnée de six chœurs, a été célébrée à six heures, à l'église Saint-Martin, sous la direction autorisée de M. Paul Fournier, la messe de Saint-Cécile de Gouand. L'auteur de cette œuvre administrative a donné à chaque paroisse le véritable caractère qui convenait au sens religieux.

Le livre de Gouand est assez connu, nous croyons inutile de le faire l'analyse. Qu'on nous permette cependant de signaler l'introduction du Gloria in excelsis Deo, qui a été très bien détaillée par les chœurs par les chœurs de la paroisse du Sauveur. Le tout sera à signaler à nos amis qui ne nous manquent, tant l'exécution a été digne de la messe de Noël.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint-Martin, accompagnée de six chœurs, a été célébrée à six heures, à l'église Saint-Martin, sous la direction autorisée de M. Paul Fournier, la messe de Saint-Cécile de Gouand. L'auteur de cette œuvre administrative a donné à chaque paroisse le véritable caractère qui convenait au sens religieux.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint-Martin, accompagnée de six chœurs, a été célébrée à six heures, à l'église Saint-Martin, sous la direction autorisée de M. Paul Fournier, la messe de Saint-Cécile de Gouand. L'auteur de cette œuvre administrative a donné à chaque paroisse le véritable caractère qui convenait au sens religieux.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint-Martin, accompagnée de six chœurs, a été célébrée à six heures, à l'église Saint-Martin, sous la direction autorisée de M. Paul Fournier, la messe de Saint-Cécile de Gouand. L'auteur de cette œuvre administrative a donné à chaque paroisse le véritable caractère qui convenait au sens religieux.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint-Martin, accompagnée de six chœurs, a été célébrée à six heures, à l'église Saint-Martin, sous la direction autorisée de M. Paul Fournier, la messe de Saint-Cécile de Gouand. L'auteur de cette œuvre administrative a donné à chaque paroisse le véritable caractère qui convenait au sens religieux.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint-Martin, accompagnée de six chœurs, a été célébrée à six heures, à l'église Saint-Martin, sous la direction autorisée de M. Paul Fournier, la messe de Saint-Cécile de Gouand. L'auteur de cette œuvre administrative a donné à chaque paroisse le véritable caractère qui convenait au sens religieux.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint-Martin, accompagnée de six chœurs, a été célébrée à six heures, à l'église Saint-Martin, sous la direction autorisée de M. Paul Fournier, la messe de Saint-Cécile de Gouand. L'auteur de cette œuvre administrative a donné à chaque paroisse le véritable caractère qui convenait au sens religieux.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint-Martin, accompagnée de six chœurs, a été célébrée à six heures, à l'église Saint-Martin, sous la direction autorisée de M. Paul Fournier, la messe de Saint-Cécile de Gouand. L'auteur de cette œuvre administrative a donné à chaque paroisse le véritable caractère qui convenait au sens religieux.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint-Martin, accompagnée de six chœurs, a été célébrée à six heures, à l'église Saint-Martin, sous la direction autorisée de M. Paul Fournier, la messe de Saint-Cécile de Gouand. L'auteur de cette œuvre administrative a donné à chaque paroisse le véritable caractère qui convenait au sens religieux.

La messe de Noël, à la messe de dix heures, la grand-messe Saint